



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte sanitaire

Question écrite n° 31247

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation de l'hôpital de Granville dans la Manche. La fusion de l'hôpital de Granville avec celui d'Avranches soulève plusieurs inquiétudes au sein de la population granvillaise. En effet, elle entraîne le transfert vers Avranches du service de chirurgie viscérale et le service de réanimation. Devant l'inquiétude de la population, il lui demande quelle mesure il peut prendre pour répondre au souci de la population et assurer ces services au sein de l'hôpital de Granville afin de préserver l'hospitalisation de proximité à laquelle la population est attachée.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du secrétariat d'Etat sur le problème posé par la fusion du centre hospitalier de Granville et du centre hospitalier d'Avranches, et notamment par le transfert sur le site d'Avranches des services de chirurgie viscérale et de réanimation. Le centre hospitalier d'Avranches fait actuellement l'objet d'une restructuration importante qui doit se terminer au cours de l'année 2000. Cette nouvelle organisation, qui fait suite à un audit mené par les services déconcentrés des affaires sanitaires et sociales et ceux de l'assurance maladie, a été entérinée dès 1997 par le conseil d'administration du centre hospitalier de Granville. Elle permet, d'une part, de maintenir dans cet établissement une permanence chirurgicale et anesthésique indispensable à la poursuite des activités de la maternité et de l'accueil des urgences et, d'autre part, de spécialiser les deux établissements : la chirurgie orthopédique sur le site de Granville en collaboration avec le centre voisin de rééducation et de réadaptation fonctionnelles, et l'activité viscérale sur le site d'Avranches. En ce qui concerne la réanimation, dans un souci de rationalisation de l'offre de soins et afin d'assurer la pérennité d'une telle activité dans ce secteur, il a semblé souhaitable de regrouper sur un seul site les deux petits services de quatre lits qui, en restant isolés, étaient voués à la disparition. Cette nouvelle organisation permet d'ores et déjà de constater une reprise des activités dans les deux établissements dont l'ensemble constitue l'un des plateaux techniques hospitaliers les plus modernes et les plus performants de la région, en assurant le maintien d'une offre de soins de proximité et de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31247

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1999, page 3581

Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7178